



## Demande de branchement au réseau d'assainissement collectif

Le règlement du service d'assainissement collectif est consultable sur <https://www.charlieubelmont.com/>

À renvoyer à : Charlieu Belmont Communauté – Service assainissement collectif – 9, place de la Bouverie – BP 63 – 42190 CHARLIEU ou par mail à [contact@charlieubelmont.com](mailto:contact@charlieubelmont.com)

### Motif de la demande

- Construction                       Rénovation                       Mise en conformité  
 Autre :

N° de la demande d'urbanisme :

### Identité et coordonnées du demandeur

#### ***Vous êtes un particulier***

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

#### ***Vous êtes une personne morale***

Dénomination de la personne morale :

NOM Prénom du représentant :

Type de société :

N° de SIRET :

N° de RC :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

### Identité du propriétaire (si différent du demandeur)

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

### Immeuble à raccorder

Adresse :

Code postal + VILLE :

- Habitat individuel     Habitat collectif     Autre activité :

### Information sur l'immeuble à raccorder

Destination de la construction : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

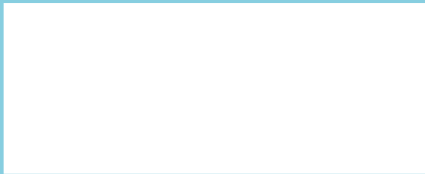
*ex : résidence principale, résidence secondaire, local commercial/artisanal/industriel, ...*

### **Pièce à joindre obligatoirement**

- plan d'ensemble côté faisant apparaître les réseaux
- plan de coupe présentant la profondeur des réseaux
- nature et diamètre des matériaux utilisés pour les évacuations en partie privée.

- Le demandeur certifie l'exactitude des renseignements fournis.
- Le demandeur est informé qu'il sera la destinataire du titre de recette correspondant à la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC).
- Le demandeur sera destinataire d'un devis présentant le coût réel des travaux pour acceptation. CBC émettra un titre correspondant à l'exécution de ces travaux à l'encontre du demandeur après réalisation du branchement.
- Le demandeur est informé qu'il sera dans l'obligation de se soumettre à un contrôle de branchement avant remblaiement et qu'il sera destinataire de la facture correspondant à cette prestation.

Signature :



*Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer en contactant Charlieu Belmont Communauté.*